



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-79

Objet : Délibération portant tableau d'affectation des participations aux syndicats et des reversements aux communes pour 2022

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	15	L'an 2021, le 15 décembre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	03/XII/2021		
Date d'affichage	03/XII/2021	Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Marie-Jeanne SOKOLOVITCH	

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	Abs	Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	Abs	Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	Abs	Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

20 DEC. 2021

N° 2021-79

Objet : Délibération portant tableau d'affectation des participations aux syndicats et des reversements aux communes pour 2022Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021Rapport de synthèse :

La Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " a pris en compte les remarques des syndicats sur les difficultés de Trésorerie qu'ils peuvent rencontrer en début d'année dans la période de préparation de leur propre budget. Il est donc proposé que la Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " verse une partie des participations avant l'examen des budgets de ces organismes et partenaires. Cette avance ne préjuge en rien du montant final de la participation communautaire.

Les reversements aux communes s'organisent également sur la base d'un versement mensuel.

Le montant de l'attribution de compensation (tant qu'il n'y a pas de nouveaux transferts de compétence) est stable, ainsi que celui de la Dotation de solidarité communautaire.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- a. Les syndicats (participations) pourront percevoir des versements anticipés sur la base du tableau ci-dessous

Syndicats	
Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers Siège : 20 rue Grand Rue Targon	Participation versée à l'émission de plusieurs titres du PETR Somme annuelle estimée à 65 000 €
SEMOCTOM Siège : 33670 Saint Léon	Participation versée à l'émission du titre mensuel du SEMOCTOM Somme annuelle estimée à 2 250 000 €
SYSDAU Siège : Quai Armand Lalande 33041 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire
Gironde Numérique Siège : 74 rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire
SMER	Participation versée après l'émission de plusieurs titres du SMER Somme annuelle estimée à 25 000 €
SIETRA	Participation versée après le vote du budget supplémentaire
Syndicat du Gua	Participation versée après le vote du budget supplémentaire

Le montant sera éventuellement révisé après examen des budgets des syndicats, et vote ultérieur par le Conseil communautaire du montant définitif des participations

- b. Les communes (attribution de compensation, dotation de solidarité et convention de services communs - voirie) percevront chaque mois une mensualité selon le tableau ci-dessous :

2022	Attribution de Compensation 739211		Dotation de Solidarité Communautaire 739212	
	montant annuel	montant mensuel	montant annuel	montant mensuel
Bonnetan	15 868,00 €	1 322,33 €	31 548,00 €	2 629,00 €
Camarsac	4 395,00 €	366,25 €	39 024,00 €	3 252,00 €
Carignan de Bordeaux	155 967,00 €	12 997,25 €	93 372,00 €	7 781,00 €
Croignon	79 389,00 €	6 615,75 €	21 156,00 €	1 763,00 €
Fargues St Hilaire	121 021,00 €	10 085,08 €	70 200,00 €	5 850,00 €
Pompignac	212 835,00 €	17 736,25 €	50 568,00 €	4 214,00 €
Salleboeuf	-191,00 €		44 004,00 €	3 667,00 €
Tresses	738 436,00 €	61 536,33 €	170 376,00 €	14 198,00 €
Total	1 327 720,00 €	110 659,25 €	520 248,00 €	43 354,00 €

Pour l'attribution de compensation négative de Salleboeuf, un titre unique sera émis au cours de l'année 2022.

2022	Convention Services Communs - Voirie 62875	
	montant annuel	montant mensuel
Bonnetan	6 124,92 €	510,41 €
Camarsac	7 502,04 €	625,17 €
Carignan de Bordeaux	14 416,92 €	1 201,41 €
Croignon	5 334,96 €	444,58 €
Fargues St Hilaire	9 409,92 €	784,16 €
Pompignac	19 444,20 €	1 620,35 €
Salleboeuf	14 649,00 €	1 220,75 €
Tresses	18 376,92 €	1 531,41 €
Total	95 258,88 €	7 938,24 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 16 décembre 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Signé par : Christian Soubie
Date : 16/12/2021
Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Bordereau de signature

Délibération portant tableau d'affectation des participations
aux syndicats et des versements aux communes pour 2022

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	16/12/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	16/12/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	16/12/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président